le village de
Lalouvesc

CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC
Séance du 20 mai 2026
- Procès-Verbal -

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative budgétaire n° 1 (DM)

2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 17 h 00)

M. CLUSEL Joël
Mme COUDERT Véronique
M. DEYGAS Jean-Paul
Mme DHENIN Elodie
M. DOBREMEL Pascal
Mme FAGOT-VILLEMINOT Alice (absent excusé donne pouvoir à M. DOBREMEL Pascal)
M. NAKUL Benoit
M. NORMAND Fabrice
Mme PETIT Véronique

Secrétaire de séance : Mme DHENIN Elodie

=> Vérification du quorum (5 minimum) : 8 personnes et 1 pouvoir

Approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026 : Approuvé à l'unanimité

Séance

1. **Décision modificative budgétaire n° 1 (DM)**

Délibération n° 021 – (Voir annexe)

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative budgétaire n° 1.

2. **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Délibération n° 022 – (Voir annexe)

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la liste des commissaires désignés ci-dessus.

Clôture de la séance à 17 h 15

Pour validation du présent procès-verbal

Mme DHENIN Elodie
Secrétaire de séance

NAKUL Benoit
Maire

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 007-210701280-20260520-2026_021_D-DE

N° INSEE : 07128	COMMUNE LALOUVESC (128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°021

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	13/05/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	9	Pour :	9
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9	Abstention :	0

L'an 2026, le 20 mai, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents : M. CLUSEL Joël, Mme COUDERT Véronique, M. DEYGAS Jean-Paul, Mme DHENIN Elodie, M. DOBREMEL Pascal, M. NAKUL Benoit, M. NORMAND Fabrice, Mme PETIT Véronique

Procurations : Mme FAGOT-VILLEMINOT Alice donne pouvoir à M. DOBREMEL Pascal

Absents :

Excusés : Mme FAGOT-VILLEMINOT Alice

Secrétaire de séance : Mme DHENIN Elodie

Objets : Réajustement budget 2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (040) : Immobilisations corporelles en c	-3 200,00	203 (040) : Frais d'études, recherche, dévelo	-3 200,00
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	3 200,00	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	3 200,00
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes dr	-2 500,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par NAKUL Benoit, Maire de LALOUVESC, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 21/05/2026 et de la publication le 21/05/2026

A LALOUVESC, le 21/05/2026

Ont signé Maire de LALOUVESC et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire de LALOUVESC

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE LALOUVESC 07520 ARDECHE

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 007-210701280-20260520-2026_022_D-DE

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de LALOUVESC
Délibération n°2026_022_D

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

NOMBRES DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
9	8	9
Date de la convocation		
13/05/2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mai à dix-sept heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. NAKUL Benoit, Maire.

Présents : M. CLUSEL Joël, Mme COUDERT Véronique, M. DEYGAS Jean-Paul, Mme DHENIN Elodie, M. DOBREMEL Pascal, M. NAKUL Benoit, M. NORMAND Fabrice, Mme PETIT Véronique

Absents excusés : Mme FAGOT-VILLEMINOT Alice donne pouvoir à M. DOBREMEL Pascal

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DHENIN Elodie

Objet de la délibération :

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que :

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune présidée par le maire ou d'un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires se fait par le directeur départemental des finances publiques.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le conseil municipal doit dresser une liste de 24 noms selon les conditions sus énoncées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 007-210701280-20260520-2026_022_D-DE

1	BESSET François	13	DEY
2	BESSET Paul	14	DE
3	BOBER Michel	15	DOBREMEL Pascal
4	BORNE Gérard	16	GEMMITI Agnès
5	BRONZY Fabienne	17	IVANEZ Georges
6	CHATAGNON Alain	18	MAYET Aurélie
7	CLUSEL Joël	19	MUSSO DE STAEL Céline
8	COMBETTES Gabriel	20	PETIT Véronique
9	COUDERT Véronique	21	SALAUN Jean-Michel
10	DESBOS Aurélie	22	TOPOLOVAC Robert
11	DESGRAND-FOUREZON Nathalie	23	TREBUCHET Jacques
12	DEYGAS Jean-Paul	24	TREBUCHET Vincent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

- **ADOPTE à l'unanimité des membres présents la liste des commissaires désignés ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, ans ci-dessus indiqués.

Benoit NAKUL,
Maire de LALOUVESC

MAIRIE DE LALOUVESC 07520 ARDECHE

Classification : 7.10

Le Maire,
- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication**